L'ETOILE DU NORD

D'un éclat vif et doux
Mais ses bienfaits publics

Mon œil la voit briller
Qui les peut calculer ?

Journal Hebdomadaire,--Agriculture, Colonisation, Commerce et Industrie.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs. ALBERT GERVAIS, Proprietaire et Administrateur.

2e Année. No 37 JOLIETTE, 20 FEVRIER 1886 50 Cts. Par Année

ECHOS DU JOUR.

M. J. Damien Rolland a été réélu maire d'Hochelaga par acclamation. Nos plus sincères félicitations.

Tous les évêques de la province se réuniront en Concile provincial, le 30 mai prochain, à Québec.

En Angleterre, les porteurs de pain sont obligés d'avoir avec eux une balance pour peser le pain en présence de leurs clients.

Interessants détails.

Le *Catholic Directory* contient d'intéressents détails sur l'Eglise catholique en Angleterre. A présent, il n'y a pas moins de 1,575 églises et chapelles publiques (soit 11 de plus que l'année dernière) desservies par 2,576 prêtres. Pendant l'année qui vient de s'écouler, 91 prêtres ont été ordonnés dans les divers diocèses. Il y a en Grande-Bretagne 23 archevèques et évêques. Pour l'Angleterre et le pays de Galles, il y a un archevêque avec 14 suffragants et deux coadjuteurs, et pour l'Ecosse un archevêque sans suffragant et un arcbevêque avec 4 suffragants.

Au point de vue de l'enseignement religieux, l'Angleterre ne laisse rien à désirer. Il y a 37 collèges et pensionnats catholiques dirigés par des prêtres ou des religieux, et 19 par des professeur laïques. On compte aussi une centaine de couvents et maisons d'instruction pour filles.

Election Municipale à Joliette.

Mercredi matin, à 9 heures, à l'hôtel de Ville, M. Landry Chaput a été élu par acclamation Conseiller de ville, en remplacement de M Edmond Renaud, démissionnaire.

M. Chaput est un citoyen de mérite qui pourra rendre des services au Conseil. Sa nomination est une bonne acquisition pour la ville.

Nous offrons nos félicitations à M. Chaput pour l'honneur qui lui a été conféré et dont il était digne.

Musique à bon marché.

Sur réception de 15 cts en timbres de postes, M. Albert Gervais enverra un magnifique morceau de musique valant de 50 à 75 cts, ou 2 morceaux pour 25 cts. Ceux qui voudront s'en procurer, voudront bien spécifier à M. Gervais le numéro et nom des morceaux ci-après énumérés.

1. Silvery Echoes *Blake.*
2. Signed March *Kleber*
3 Rainbow Schottische "
4. Sweet Kiss Polka *Kinkel.*
5. Mountain Belle Sckottische "
6. Flories Waltz "
7. Dewdrop Waltz "
8. Snowdrop Polka *Blake.*
9. Little Blue Eyes Waltz "
10. Dancing Fairy Redowa "
11. Christmas Belle March *Wyman.*
12. General Grant's March *Mack*
13. Il Goricolo Galop *De Grau.*
14. Fairy Wedding Waltz *Turner.*
15. Ray of Sunshine *Leduc.*
15*a*. L'Argentina. Complete *Ketterer.*
16. Les Roses Waltz " *Metra*
17. Home Sweet Home." *Thalberg.*
18. Sweet Violetz Waltz
19. Wait Clouds Roll By Sweet Violets,
20. Serenada des Anges *Kinkel.*
21. Wayside Chapel *Wilson.*
22. Clayton's March *Blake*
23. Robin's Return *Fisher.*
24. Whisperings of Love *Kinkel.*
25. Irresistible Galop.
26. Beautiful Star. Easy.
27. Wille We Have Massed You. Easy.
28 Mocking Bird Duet.
29. Fairyland Waltz
30. Nursery Rhymes. Easy arrangement
31. Woodland Echoes *Wyman.*
32. Evergreen. Waltz *Stoddart.*

Un mariage fashionable.

Mardi le 9 de février courant, J. H. Ostigny, Ecr Gérant de la Banque d'Hochelaga à Joliette, conduisait à l'autel Mademoiselle Maria Piché, fille de U. Piché, écuyer bourgeois de la cité de Montréal.

La bénédiction nuptiale a été donnée par l'abbé Filiatrault, à l'église St-Jacques à Montréal, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, avec une pompe et une solennité imposantes.

La musique préparée pour la circonstance par notre musicien Hector Beaudoin, Ecr Notaire de Joliette, a été en tous points ravissante. Le chœur comptait plusieurs voix magnifiques parmi lesquelles il convient de mentionner celles de madame Hector Beaudoin, de M. et madame Joseph Renaud et de M. A. Lavigne eccles. du Collége Joliette.

F. X. St-Charles, Ecr Président de la Banque d'Hochelaga servait de père au marié.

Le jour même du mariage, l'heureux couple est parti pour un voyage de noces à Ottawa.

Dans la semaine qui a précédé son mariage, M. Ostigny avait été l'objet de la part de ses amis de Joliette, d'une démonstration des plus sympathiques En témoignage d amitié, ceux-ci lui avaient fait cadeau d un joli pot à l'eau en argent avec cabaret et coupes.

A Montréal, M. Osti ny a aussi été fêté par ses amis. Ces derniers, réunis chez A. D. Parent, Ecr caissier de la Banque d'Hochelaga, lui ont présenté une superbe horloge en marbre de la valeur d'une centaine de piastres.

Nous offrons à Monsieur et à Madame Ostigny nos meilleurs souhaits de bonheur, en même temps que nos plus sinceres félicitations.

Bulletin Judiciaire.

C. C. No Joliette.

FISETTE VS BOLDUC.

Jugé : que l'erreur sur la nature du contrat est une cause de nullité absolue qui empêche la formation d'aucun lien de droit entre les parties.

Le Demandeur réclame du Défendeur 2.29 piastres, prix et valeur d'une certaine quantité de tabac par lui vendue et livrée au Défendeur, à Joliette, le 11 décembre 1885.

Le Défendeur plaide qu'il n'a pas acheté le tabac du Demandeur; mais, qu'au contraire, il a entendu l'échanger contre des marchandises de son magasin de nouveautés. Il allègue qu'il fait profession d'échanger des marchandises contre du tabac; qu'il a annoncé ce fait-là dans les journaux de Joliette, au point qu'il est public et notoire; que le onze de décembre dernier, le Demandeur s'est présenté chez lui pour lui offrir du tabac en vente; qu'il a consenti à l'acheter pour sept cents la livre, qu'il n'a pas expressément stipulé qu'il payerait le tabac en marchandises, il est vrai mais qu'il a omis de faire cette stipulation en se reposant sur le fait que le Demandeur devait connaître les conditions auxquelles il achète généralement le tabac; qu'aussitôt après le pesage du tabac, il a offert d'en payer le prix en marchandises; que le Défendeur ayant refusé cette offre, et insistant pour avoir de l'argent courant, il lui a offert de reprendre son tabac déclarant qu'ils ne s'étaient pas compris sur la nature de la convention attendu que lui (le Défendeur) avait entendu faire un échange selon sa coutume; et qu'au lieu de reprendre son tabac le Demandeur a immédiatement poursuivi le Défendeur malgré qu'il n'eut éprouvé aucun dommage. Le Défendeur concluait au renvoi de l'action, tout en offrant au Demandeur de lui remettre son tabac sur première demande.

La Cour, par son jugement, a confirmé les prétentions du Défendeur dèclarant que des circonstances et des faits prouvés, il ressortait clairement que les parties ne s'étaient pas compris sur la nature du contrat qu'ils entendaient faire, le Demandeur ayant enténdu faire une vente, et le Dèfendeur ayant entendu opérer un échange, et qu'en conséquence, il n'a pu se former aucun lien de droit entre les parties faute de consentement ou accord de volonté sur un même contrat. En conséquence, l'action du Demandeur est renvoyée avec dépens.

Godin et Dugas, avocats du Demandeur. Charland et Tellier, avocats du Défendeur.

Affaires Municipales.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE VILLE DE JOLIETTE.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1886.

Sont présents : A Fontaine Promaire, les conseillers Frs. Rivet J. B Bazinet, Ildaige Mercier, P. E. McConville et Landry Chaput.

A l'ouverture de la séance, le nouveau conseiller prête le serment requis par la loi

Le Sec. Trés. donne ensuite lecture du procès verbal de la dernière séance il est adopté à l'unanimité.

Puis vient la lecture du Rapport du comité général en date du 4 Février courant. Sur motion de M. Rivet secondé par J. B. Bazinet, ce rapport est adopté.

Le conseil prend ensuite communication d'une lettre de MM. Rousseau et Mather informant le conseil qu'ils feront une réduction de 25 piastres sur les $600 piastres que cette ville leur doit si cette dernière veut bien lui payer cette somme à présent. M. B zinet secondé par M. Rivet propose : Que le Secrétaire Trés. soit autorisé à écrire à MM. Rousseau et Mather en réponse à leur lettre du 15 courant, l'informant que le conseil n'est pas disposer à asquiescer à leur demande mentionnée en leur dite lettre.— *Adopté*

Le Sec. Trés. donne ensuite lecture d'une lettre de MM. Godin et Dugas, réclamant de cette corporation, au nom de M. Jérome Mirault, la somme de 20 piastres pour dommages causés à sa voiture et harnais, par suite du mauvais état du chemin de la rue St-Thomas.

Viennent ensuite les requêtes de Denis Guilbault et J. Hermas Charland demandant que leurs noms soient inscrits sur le prochain Rôle d'Evaluation de cette ville comme propriétaires des terrains mentionnés dans leurs requêtes respectives, pour êtes ensuite inscrits sur la liste électorale. M. McConville secondé par M. Rivet propose : Que les conclusions des requêtes qui viennent d'être lues soient accordées a toutes fins que de droits. — *Adopté.*

M. McConville secondé par M. Mercier propose : Que le nom de M. le Conseiller Chaput soit substitué au nom de M. J. E Renaud dans tous les comités permanents de ce Conseil dont M. Renaud faisait partie et que M. Chaput occupe le rang qu'occupait M. Renaud dans les différents Comités. *Adopté.*

M. Mercier secondé par M. Chaput propose : que le Sec. Trés. soit autorisé à écrire aux DellesCherrier et à M. Amédé Derome demandant une réponse à sa lettre concernant l'envoi de Gustave Cherrier à l'asile de la Longue Pointe.— *Adopté.*

M. McConville secondé par M. Mercier propose : Que le comité général s'assemble demain à 7 hrs P M. au bureau du Sec.-Trés., afin de s'occuper de la question des licences.—*Adopté.*

Et le conseil s'ajourne.

La nouvelle loi électorale.

On commence partout à s'occuper activement de la mise en pratique de la dernière loi sur les élections au parlement fédéral ; quoique les dispositions de ce nouvel acte aient déjà été plusieurs fois publiées, nous croyons utile, de les mettre une fois de plus sous les yeux de nos lecteurs, afin que personne ne puisse prétendre en ignorer, comme on dit au palais.

Pour être électeur, il faut, comme première condition, être porté sur les listes électorales à être préparées à cette fin.

C'est en conséquence de la préparation de ces listes qu'il est important de bien se renseigner sur la matière.

Pour avoir droit de se faire inscrire, si on réside dans une cité ou une ville, ou dans une partie d'icelles, il faut :

(1) Avoir vingt et un ans révolus; et

(2) Etre sujet britannique ; et

(3) Etre propriétaire de biens-fonds valant, dans les cités, trois cents piastres et dans les villes, deux cents piastres, ou

(4) Etre locataire, en vertu d'un bail, d'une propriété représentant un loyer de deux piastres par mois ou plus, ou d'un loyer annuel de vingt piastres, et ce depuis le premier janvier alors précédent ; pourvu que le montant annuel du loyer ait été de la somme de vingt piastres durant l'année qui a précédé le dernier paiement mensuel ou annuel de tel loyer, ou que le montant échu égale la somme de vingt piastres, à l'époque de la révision des listes ; s'il y a eu plusieurs locataires consécutifs, le dernier en titre est substitué aux droits de ses prédécesseurs, et peut réclamer le droit de vote ; si la propriété ainsi louée est porté au rôle de cotisation pour une valeur de trois cents piastres, le montant du loyer est présumé être de vingt piastres, et il n'est pas nécessaire d'en prouver le montant ; ou

(5) Etre occupant de bonne foi d'une propriété d'une valeur de trois cents piastres, ou de deux cents piastres, suivant qu'il s'agit d'une cité ou d'une ville, que le titre d'occupation ait été accordé par la Couronne ou autrement ; il faut seulement que cette occupation ait durée toute l'année 1885, et ensuite, une année avant le premier janvier précédant la révision des listes ; le titre d'occupation peut être au nom de la femme et donner le droit de vote au mari ; ou

(6) Avoir un revenu, par travail, profession, occupation ou par placement de trois cents piastres par année, et l'avoir eu durant l'année précédente ;

(7) Etre le fils d'un propriétaire de biens fonciers d'un montant suffisant pour qualifier en même temps le père et tels fils, dans la supposition que telle propriété serait également divisée entre eux; les ainés ont la préférence dans le cas où tels biens-fonds ne seraient pas suffisants pour couvrir toutes les réclamations. Si le père est décédé, les fils qui résident avec la mère ont les mêmes droits, avec cette différence qu'ils ajoutent à leur actif la part afférente au père s'il vivait. Une absence de six mois de la part des fils ne les empêche pas de se considérer comme résidents, aux termes de cette loi.

(à continuer.)

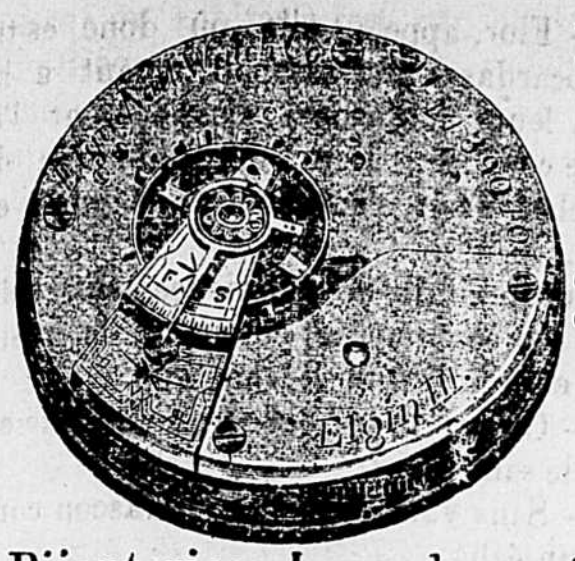

ETABLI EN 1861.

Antime A. Laporte,

Horloger, Bijoutier et Opticien,

Place du Marché, Joliette, P. Q.

Spécialités de Montres, Horloges, Bijouteries, Joncs de mariage, Lunettes en tous genres et de tous les prix. Aussi un assortiment de Marchandises plaquées en argent pour cadeaux de noces.

☞ Réparation de Montres et Bijoux à prix modérés. ☜

Chemin de fer

Le Vermont Central

Lorsque vous voudrez acheter des tickets pour aller aux Etats-Unis, adressez-vous à Albert Gervais, libraire, relieur et imprimeur, Joliette. Il est agent du Central Vermont qui est la plus belle ligne de chemin de fer, et la plus avantageuse.

Camille Labrèche,

Marchand de

Marchandises Sèches,

Françaises,
Anglaises et
Américaines,

EN GROS ET EN DETAIL,

BLOC FISK,

PLACE DU MARCHE,

JOLIETTE.

Allez faire vos achats à ce grand magasin, c'est lui qui tient le plus grand assortiment de marchandises de Joliette,

Ses Prix sont Tres Moderes,

Et plusieurs commis sont attachés à cette maison, et vous serez servis avec promptitude et politesse.

☞ Ne manquez pas l'occasion d'aller lui faire une visite et vous serez satisfaits.

QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU. — On ne saurait trop recommander à nos lecteurs de se procurer pour les longues veillées d hiver, le célèbre (abat jour chinois) qui est certainement le moins dispendieux et la plus nouveau. En vente chez Albert Gervais. Joliette. Prix 10 cts.

Ath. Crépeau & Cie

PEINTRES

PEINTRES

JOLIETTE.

ENTREPRENEURS DE MAISONS ET D'ENSEIGNES,

Décorateurs et tapissiers, toujours prêts à exécuter tous les ouvrages qui leur seront confiés : Blanchissages, Dorures et Peintures à Fresques.

SPECIALITE :

Rideaux Transparents exécutés sur commande.

Ils s'acquitteront de tout ce qu'on les chargera de faire, avec un soin à donner pleine et entière satisfaction.

N. B. Toutes commandes venant des autres paroisses, recevront toute l'attention possible. 21, 3,85—6m.

☞ Nous prions nos abonnés de voir sans délai à solder le prix de leur abonnement.

Nouveau papier. — A la demande de M. Albert Gervais, libraire de cette ville. M. J. B. Rolland vient de manufacturer un nouveau papier à note qui est de première qualité et qui a pour nom *Papier Gervais.* M. Gervais sera en état de le vendre à très bas prix.

Récompense.—Une forte somme en or est offerte à qui découvrira une maison de commerce ou les vaisselles et cristaux, se vendent à aussi bon marché que chez **Albert Gervais, Joliette.**

L. Z. MAGNAN

MANUFACTURIER DE

BISCUITS DE JOLIETTE

se fait un devoir de remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

M. MAGNAN s'efforcera comme par le passé de donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Toujours en mains, un assortiment complet de

BISCUITS DE TOUTES SORTES

qu'il vend aux marchands à des prix défiant toute compétition.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe qu'elle quantité de tabac manufacturé de la

MANUFACTURE DE JOLIETTE,

ainsi que du tabac en feuille.

Ainsi MM. les Marchands de la campagne courront s'adresser à lui en toute confiance.

L. Z. MAGNAN,

JOLIETTE, P. Q.

20,-9,84—12m

J. & W. REID,

FABRICANTS DE PAPIER

A LA

Papeterie de Lorette

98, 100, rue St-Paul, Québec

FABRIQUENT LE FEUTRE pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les sapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge.

On fabrique les cartons en bois pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

J. & W. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries, etc., etc.

Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de métaux et de fournitures pour la marine, etc., etc.

Ils payent le plus haut prix pour toutes sortes de toiles, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

Propriété à vendre.

Un emplacement situé sur la Rue St-Pierre, Joliette, et à peu de distance du marché, bâti d'une maison de 26 x 26, divisée en 7 appartements et autres dépendances, le tout en bon ordre et offert à des conditions très faciles. Pour plus amples informations s'adresser à Delle Hedwidge Labrèche, Joliette.

No 32, 4 x f.

GRAND ROMAN DE CAPE ET D'EPEE

LE BOSSU

Ou le Petit Parisien Lagardère

Par PAUL FEVAL.

TROISIÈME PARTIE

LES MEMOIRES D'AURORE.

X

Les deux Dominos.

— Ne trouves tu pas que la vieille est bien conservée ? demanda frère Passepoil.

Il eut un maître coup de poing dans le dos.

Cocardasse fit tourner la clef dans la serrure.

Avant qu'il eut ouvert, la voix du bossu qu'ils avaient presque oublié, se fit entendre du côté de l'escalier.

— Je suis assez content de vous, mes braves, dit-il ; mais votre besogne n'est pas fini... Laissez cela.

— Il a le verbe haut, ce petit homme, grommela Cocardasse.

— Maintenant qu'on ne le voit plus, ajouta Passepoil, sa voix me fait un drôle d'effet. On dirait que je l'ai entendu quelque part autrefois.

Un bruit sec et répété annonça que le bossu battait le briquet. La lampe se ralluma.

— Qu'avons-nous donc encore à faire, s'il vous plait, maître Esope ? demanda le Gascon ; c'est ainsi qu'on vous nomme, je crois ?

— Esope, Jonas... et d'autres noms encore, repartit le petit homme. Attention à ce que je vais vous ordonner !

— Salue Son Excellence, Passepoil ! Ordonner ! peste !

Il mit la main au chapeau. Passepoil l'imita en ajoutant d'un ton railleur :

— Nous attendons les ordres de Son Excellence !

— Et bien vous faites, prononça sèchement le bossu.

Nos deux estafiers échangèrent un regard. Passepoil perdit son air de moquerie et murmura :

— Cette voix-là, bien sûr que je l'ai entendue.

Le bossu prit derrière l'escalier deux de ces lanternes à manche qu'on portait au-devant des chaises, la nuit. Il les alluma.

— Prenez ceci, dit-il.

— Eh donc ! fit Cocardasse avec mauvaise humeur, croyez-vous que nous pourrons rattrapper la chaise ?

— Elle est loin, si elle court toujours, ajouta Passepoil.

— Prenez ceci.

Ce bossu était entêté.

Nos deux braves prirent chacun une des lanternes.

Le bossu montra du doigt la chambre d'où dona Cruz était sortie quelques minutes auparavant.

— Il y a là une jeune fille, dit-il.

— Encore ! s'écrièrent à la fois Cocardasse et Passepoil.

Et ce dernier pensa tout haut :

— L'autre litière !

— Cette jeune fille, poursuivit le bossu, achève de s'habiller. Elle va sortir par cette porte comme l'autre...

Cocardasse désigna d'un coup d'œil la lampe rallumée.

— Alors, que ferons-nous ? demanda le Gascon.

— Je vais vous le dire : vous aborderez la jeune fille franchement, mais respectueusement. Vous lui direz : Nous sommes ici pour vous conduire au bal du palais.

— Il n'y avait pas un mot de cela dans nos instructions, fit observer Passepoil.

Et Cocardasse ajouta :

— La jeune fille nous croira-t-elle ?

— Elle vous croira si vous lui dites le nom de celui qui vous envoie.

— Le nom de M. de Gonzague ?

— Non pas !... Et si vous ajoutez que votre maître l'attendra minuit sonnant... Souvenez-vous bien de cela... dans les jardins du palais, au rond-point de Diane.

— Avons-nous donc deux maîtres à présent, sandiéou ? s'écria Cocardasse.

— Non, répondit le bossu, vous n'avez qu'un maître, mais il ne s'appelle pas Gonzague.

Le bossu disant cela gagna l'escalier tournant. Il mit le pied sur la première marche.

— Et comment s'appelle notre maître, interrogea Cocardasse, qui faisait de vains efforts pour garder son insolent sourir ; Esope II, sans doute ?

— Où Jonas, balbutia Passepoil.

Le bossu les regarda ; ils baissèrent les yeux. Le bossu prononça lentement.

— Votre maître se nomme Henri de Lagardère.

Ils tressaillirent tous deux et parurent soudain rapetissés

— Lagardère ? firent-ils de la même voix sourde et tremblante.

Le bossu monta l'escalier. Quand il fut en haut, il les regarda un instant courbés et domptés, puis il dit ces seuls mots :

— Marchez droit !

Et il disparut.

— Aïe ! fit Passepoil quand la porte du haut fut refermée.

— As pas pur ! grommela Cocardasse nous avons vu le diable.

— Marchons droit, mon noble ami.

— Capédébiou ! soyons sages comme des images et marchons droit. Figure-toi se reprit le Gascon que j'avais cru reconnaître...

— Le petit Parisien ?

— Non, la jeune fille, celle que nous avons mise en chaise pour la gentille bohémienne que j'ai vu là bas, en Espagne, au bras de Lagardère.

Passepoil poussa un cri : la chambre d'Aurore venait de s'ouvrir.

— Qu'est-ce donc ? fit le Gascon en frissonnant.

Car tout l'épouvantait désormais.

— La jeune fille que j'ai vue au bras de Lagardère, là-bas, en Flandre ! balbutia Passepoil.

Aurore était sur le seuil.

— Flor, appela-t-elle, où donc es-tu

Cocardasse et Passepoil, tenant à la main leurs lanternes, s'avancèrent l'échine courbée. Leur détermination de marcher droit s'enracinait de plus en plus.

Aurore était si délicieusement belle sous son costume de cour, qu'ils restèrent en admiration devant elle.

— Où est Flor ? est-ce que la folle est partie sans moi ?

— Sans vous, renvoya le Gascon comme un écho.

Et le Normand répéta :

— Sans vous !

Aurore donna son évantail à Passepoil et son bouquet à Cocardasse. Vous eussiez dit qu'elle avait eu de grands laquais toute sa vie.

— Je suis prête dit-elle, partons.

Les échos :

— Partons !

— Partons !

Et au moment de monter en chaise :

— A-t-il dit où je le retrouverais ? demanda Aurore.

— Au rond-point de Diane, murmura Cocardasse avec une voix de ténor.

— A minuit, acheva Passepoil.

Tous deux avaient les bras pendants et le corps incliné.

On [illegible] annuel de telloyer, accompagnaient, la lanterne à la main, Cocardasse junior et frére Passepoil échangèrent un dernier regard.

Ce regard voulait dire :

— Marchons droit.

L instant d' près, on eut pu voir sortir par la porte de l'allée qui conduisait à l appartement particulier de maître Louis, un petit homme noir qui longea la rue du chantre en trottinant.

Il traversa la rue St-Honoré. Il fit le tour du Palais Royal et entra dans la cour des Fontaines.

Rue de Valois, il y avait une petite porte qui donnait accès dans la partie des bâtiments appelée *les privés de Monsieur*.

C'était là que Philippe d'Orléans, régent de France, avait son cabinet de travail.

Le bossu frappa d'une certaine sorte. On lui ouvrit aussitôt, et du fond du corridor noir, une grosse voix s'éleva :

— Ah ! c'est toi, Riquet à la Houpe, dit-elle ; monte vite, on t'attend.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

CIERGES ! CIERGES !

Le public de Joliette apprendra sans doute avec plaisir que Albert Gervais, vient de prendre une agence de la célèbre manufacture de cierge de M. E. Molleur de St-Jean. Avis donc aux personnes qui en auront besoin soit pour *sépulture*, etc. M. Gervais a un permis spécial de Sa Grandeur Mgr. Fabre, pour la vente de ces cierges.

Une bonne machine à coudre "Singer" garantie sous tous rapports, est en vente chez M. Albert Gervais, à des conditions faciles.

De l'horrible supplice qu' durait l'âme d'un Gentil homme.

Nous extrayons le trait suivant de l'*Almanach des Ames du Purgatoire* :—

Une autre fois que Ste-Gertrude priait pour les âmes des morts, elle vit l'âme d'un certain gentilhomme, qui était décédé environ quatorze ans auparavant. Cette âme avait la forme d'une bête sauvage qui avait autant de grandes cornes que les autres bêtes ont ordinairement de crins. Cette bête était étendue sur une ouverture qui aboutissait à l'enfer, et qui en était comme le soupirail, en sorte qu'elle serait tombée dedans sans un pieu mis de travers, sur lequel elle était couchée du côté gauche. En cet état elle était misérablement exposée aux noires et brûlantes vapeurs de l'enfer, et participant ainsi aux peines de ce lieu d'horreur et de supplice, elle souffrait des douleurs inexprimables, et cependant elle ne recevait nul soulagement des communs suffrages de l'Eglise. Ste Gertrude, considérant avec étonnement cette bête malheureuse, apprit de l'inspiration de Dieu, que cette personne étant sur la terre, avait beaucoup péché par son orgueil et son excessive fierté. C'est pourquoi les restes funestes de ces péchés [illegible] qui s'étaient tellement durcies que cette âme, tant qu'elle demeurerait revêtue de cette peau de bêtes serait incapable de recevoir aucun remède. Elle connut aussi que le pieu qui lui servait d'appui, et l'empêchait de tomber dans l'abîme de l'enfer, représentait quelques [illegible] ments de pénitence et de bonne [illegible] qu'il avait eus étant au monde, [illegible] ayant été fortifiés et soutenus de la miséricorde divine, l'avaient garanti du malheur éternel.

Dieu, ayant imprimé dans le cœur de Ste Gertrude une forte compassion pour lui, elle récita le grand Psautier et l'offrit au Père des miséricordes pour le soulagement de cette âme. Aussitôt on vit cette horrible peau de bête se fendre en deux, et cette âme sortir de dessous, avec la forme d'un petit enfant couvert de petites taches. La sainte, ayant continué ses prières, cette âme fut transportée dans une certaine maison, où il y en avait un grand nombre d'autres assemblées, et qui formaient une même société. Etant arrivée en ce lieu, elle fit paraître beaucoup de joie, et elle était presqu'aussi contente que si on l'eut fait passer du fond de l'enfer au séjour délicieux du Paradis. Ce changement lui était très avantageux, parce qu'elle était alors en état de profiter des suffrages de l'Eglise dont elle avait été privée jusqu'à cet heureux moment que Gertrude s'était entremise pour elle, et avait obtenu qu'elle ne fut plus enfermée dans cette peau de bête. Du reste, ces âmes la reçurent avec beaucoup de marques d'affection et semblèrent lui faire place comme à l'envi. Ce qui porta Ste-Gertrude à prier le Seigneur de les vouloir récompenser de la bonté qu'elles témoignaient à cette âme ; et sa prière fut exaucée : car N.-S. les fit passer dans des lieux [illegible], où elles trouvaient du [illegible]ent et des consolations.

Moulin à Mouture

Avec Aplatisseur

DE VESSOT

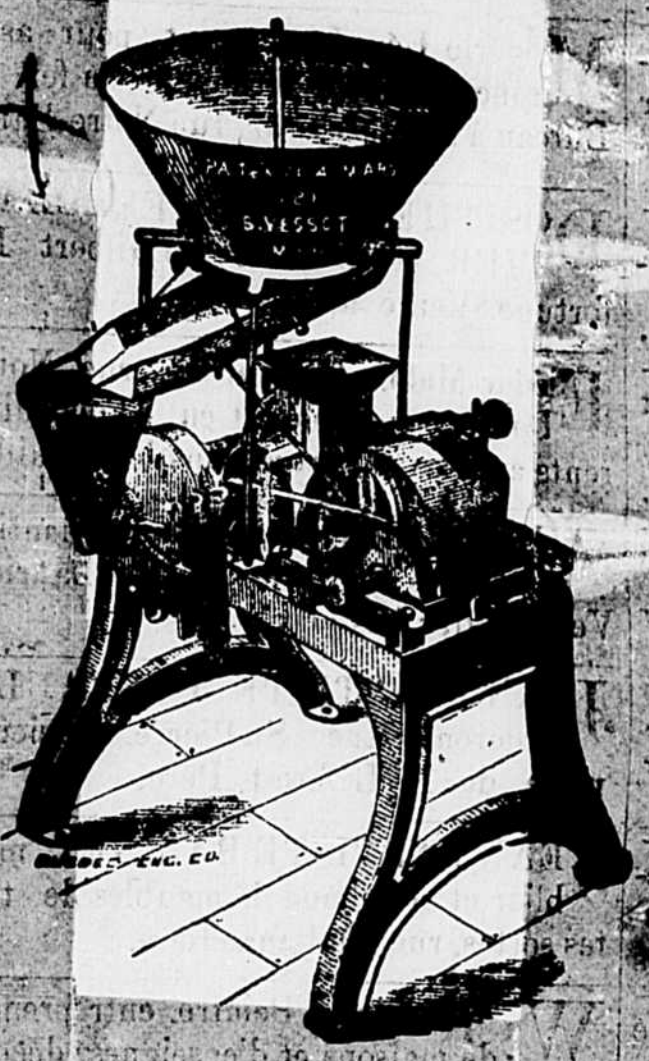

Breveté le 4 Mars 1885.

1er Prix à l'Exposition Provinciale à [illegible]réal 1884. 1er Prix à l'Exposition [illegible]amilton, Ont. 1885. Diplôme à [illegible]brooke, P. Q. 1885.

Ce moulin consiste en une combinaison de meules à concasser et à moudre le grain avec appareil à aplatir l'avoine,

Le moulin Vessot fait de la motureu pour les bestiaux, et il peut moudre très fin. C'est sans contredit ce qu'il y a de plus parfait dans l'espèce.

Un moteur (horse power) de deux chevaux permet de moudre de 8 à 12 minots à l'heure et d'aplatir de 12 à 16 minots dans le même espace de temps. A l'aide de la vapeur, d'une force hydraulique ou du vent ou d'une force équivalent à celle de quatre ou six chevaux, on peut moudre de 15 à 25 minots à l'heure.

Plus de 150 de ces machines à moudre sont vendues et en usage dans le Bas et le Haut Canada, et toutes donnent pleine satisfaction.

A la manufacture on peut, en aucun temps, voir fonctionner cette machine.

Elle se vend bon marché et à des termes faciles.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Pour commandes ou de plus amples informations et certificats, demandez la circulaire, adressez :

S. VESSOT & CIE.,

Manufacturiers,

Joliette, P. Q.

La coqueluche se guérit rapidement en se servant du remède de *Shiloh's* [illegible] nous le garantissons.—Dr. M. Richard agent, Joliette

Souffrez-vous de la Dispepsie et du mal de foie ? Le remède *Shiloh's Vitalizer* est garanti pour votre guérison.—Dr. M. Richard agent, Joliette.

"Nuits sans sommeil," et causées par ce terrible rhume. Le remède de *Shiloh's Cure* est le seul remède pour vous.— Dr. M. Richard agent Joliette.

Le Catarrhe guéri, et à sa place l'assurance d'une bonne haleine et bonne santé, par le remède de *Shiloh's Catarrh.* Prix 50 cts. Injecteur nasal gratis.—Dr M. Richard, agent Joliette.

Pour mal de reins, mal de côté et de poitrine faites usage de *Shiloh's Porous Plaster.* Prix 25 cts.—Dr. M. Richard, agent Joliette.

Shiloh's cough and consumption cure est vendu par nous sur garantie. Ce remède guérit la consomption.—Dr M. Richard agent Joliette.

Shiloh's Vitalizer est ce qu'il vous faut pour la constipation, perte de l'appétit, étourdissement et tous symptômes de dispepsie. Prix 10 et 15 cts la bouteille.—Dr M. Richard agent Joliette

Le Croup, la coqueluche et bronchite, sont immédiatement guéri par *Shiloh's cure.* – Dr M. Richard, agent Joliette.

Variétés.

On dit que les femmes qui arrivent tard à la messe sont généralement celles qui ont un chapeau ou un manteau à étrenner.

Le meilleur moyen d'enseigner la vertu c'est de la pratiquer. Un voleur qui prêche l'honnêteté inspire peu de confiance.

Pour bien étudier le caractère d'un homme, il faut d'abord connaître son éducation, ses amis et ses antécédents.

Argent a Preter.

Jos. E. Parent,

NOTAIRE, COMMISSAIRE ETC

STE-MÉLANIE

TRANSACTION SUR BILLETS, COMPTES ETC.

BEAU SOUVENIR.—Mr Albert Gervais, libraire de cette ville vient d'acheter la dernière édition du portrait de l'Hon. Barth. Joliette. Il est en mesure de vendre ce portrait pour la modique somme de 10 cents.

Envoyez 10 cents par la malle et vous recevrez ce beau souvenir.

Abonnez-vous à l'*Etoile du Nord*, seulement 50 cts. par année.

Maisons recommandées à Ja

PIERRE CHEVALIER, Hôtelier. Rue Notre-Dame, Cour spacieuse et service de première classe.

JOSEPH RIVARD, Hôtelier. Rue Notre-Dame, vins et liqueurs de premier choix, et table de première classe.

Maxime Riopelle. Hôtelier, Rue Notre-Dame, vins et liqueurs de premier choix et voitures aux chars à l'arrivée de chaque train.

BRUNO PANNETON, accordeur de Piano, Rue Manseau.

Banque d'Hochelaga. Joliette. Ouvert tous les jours juridiques de 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. J. H. Ostigny, Gérant.

Brasserie de Joliette tenue par Ulric Dupuis. India Pale Ale, Lager Beer, Porter. Vente en gros et en détail.

LEVEILLEE & FISETTE, Sellier, en face de l'hôtel Rivard. Ouvrage de première classe et à bas prix.

Théodore Rivard, Sellier, rue Notre-Dame, toujours en mains un grand assortiment de harnais simples et doubles

ILDAIGE MERCIER, Marchand Marchandises Sèches et de Nouveautés Place Lavaltrie.

CAMILLE LABRÈCHE, Marchand de Marchandises Sèches, de Goût et d'Etape, Bloc Fisk.

Ephrem Bolduc, marchand de marchandises Sèches de gout et de fantaisie, ancienne placede l'Hôtel du Canada.

J. A. Larochelle, marchand de Marchandises Sèches, Spécialités pour les Articles de Modes, Place Lavaltrie.

Edouard Migué, marchand épicier, vins et liqueurs en gros et en détail. Farines et Provisions toujours en mains.

FRS. RIVET, MARCHAND EPICIER, VINS ET LIQUEURS. Rue DeLanaudière.

ONÉSIME CHEVALIER, Marchand épicier, Vins et Liqueurs, Rue DeLanaudière.

E. LACHAPELLE, MARCHAND DE Chaussures de toutes sorter, PLACE LAVALTRIE.

PIERRE ST-JEAN, MARCHAND DE CHAUSSURES. VENTE à BAS PRIX, RUE MANSEAU.

T. MARTINEAU, CORDONNIER ET Marchand de Chaussures, Rue DeLanaudière.

LEONORE MOREAU, TAILLEUR rue NOTRE-DAME.

MARC TRUDEL, TAILLEUR, Place Lavaltrie, audessus du Magasin de M. I. Mercier.

Maisons recommandées à Joliette.

ELIE THÉRIAULT, Ferblantier, vente aux plus bas prix et à de bonnes conditions Rue DeLanaudière.

DELLE E. ROY, Rue DeLanaudière, Machines à Coudre, Aiguilles, Navettes, etc., toujours en mains.

Médéric Lévesque, agent pour assurance et billets de chemin de fer. Bureau à *l'Observateur*, rue Notre-Dame.

DOSITHÉE BONIN, FERBLANTIER, porte voisine de Gilbert Lafortune. Vente à bas prix.

Elzéar Malo, ferblantier, rue Notre-Dame, constamment en mains différents articles en usage dans les familles.

ALEXANDRE BONIN, Ferblantier, ancienne place de J. B. Laurion. Vente à très bas prix.

JEAN BAPTISTE PERRAULT, forgeron, Rue St-Pierre, ancienne place de P. Laforest, Père.

JEAN-BAPTISTE BAZINET, meublier et marchand de meubles de toutes sortes, rue Delanaudière.

W. G. Dumas, Peintre, entrepreneur de maisons et d'enseignes, décorateur, dorures et peintures à fresque, etc.

HOTEL tenu par Dame Veuve JOSEPH BOURDON, rue Notre Dame. Vins et Liqueurs, et cour spacieuse.

L. Z. MAGNAN, Manufacturier de Biscuits et Sucreries de toutes sortes, en gros seulement.

CHS LAPORTE, Horloger et Bijoutier, porte voisine de M. Onimet, confiseur, ouvrages garantis et à très bas prix.

L. A. Martel, Agent de moulin, pour la célèbre machine à coudre New-Williams la plus élégante et la meilleure

AGENCE de la teinturerie à vapeur de J. Gonthier, de Trois Rivières, tenue par A. Gervais, libraire, ouvrage garanti et à bas prix.

ALPHONSE THOMAS, Tailleur de pierre et Sculpteur en Pierre, en Marbre, etc., etc., etc.

AUX NOTAIRES. — MM. les notaires trouveront à la Librairie de M. Albert Gervais des blancs de Testament qu'il vendra à prix reduits.

Nouvel Hôtel à Ste-Julienne.

Monsieur A. Corsin de Ste Julienne a le plaisir d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'obtenir sa licence d'hôtel etqu'il sera prêt à l'avenir, à procurer au public voyageur, tout le comfort désirable. Allez le voir et vous serezsatisfaits.

Ste-Julienne, 13 juin, 1885 jno.

LIBRAIRIE DE JOLIETTE,

Albert Gervais,

LIBRAIRE,

RELIEUR ET IMPRIMEUR,

ANCIEN BLOC FOUCHER

RUE NOTRE-DAME,

JOLIETTE.

On trouvera toujours à cette Librairie, un assortiment complet de tous les livres classiques maintenant en usage dans les écoles, et cela au même prix qu'à Montréal, aussi, livres de prières, livres blancs, livres de récompense et d'histoire, chapelets, images, chromos, papier de toutes sortes, enveloppes, crayons, encres, plumes, cartes de visite, cartes à jouer, mottos, vases pour fleurs, albums, miroirs, cadres, etc.

TAPISSERIES!
TAPISSERIES!

Grande Variete, Patrons Nouveaux.

Le tout vendu aux mêmes prix qu'à Montréal.

Les communautés religieuses, les Messieurs du clergé, les Instituteurs et Institutrices et Messieurs les Marchands sont spécialement invités à venir visiter cet Etablissement.

IMPRESSIONS

De Luxe et de Commerce.

MATERIEL NEUF

Caractères nombreux et variés.

Placards de toutes sortes.

Têtes de Comptes, Factums, Livres Blancs, Billets, Cartes d'affaires, cartes de visites, Lettres Funéraires, etc., etc., etc.

Tout ouvrage exécuté avec soin et promptitude.

UNE SPECIALITE

Pour les Ouvrages de Luxe.

IMPRESSIONS

En plusieurs couleurs d'un fini supérieur.

St-Ambroise de Kildar[illegible]

Le 7 du mois courant à l'issu[illegible] Grand'messe, le Rvd. M. Laporte [illegible] de St-Ambroise de Kildare, a été l'objet d'une magnifique ovation. M. Hilaire Neveu Préfet du comté, se fit l'int[illegible]rète des paroissiens pour présenter au vénéré pasteur une adresse remplie de touch[illegible] allocutions et de souhaits sincères. Immédiatement après la lecture de l'adresse, les paroissiens par les mains de M. [illegible] Patrick et M. Simon Grégoire marguil[illegible] firent don à ce digne curé d'un magnifique capeau en mouton de Perse, casque en fourrure et gants. M. Laporte à la fois ému et pris à l'improviste, ne trouva pas moins des paroles éloquentes pour remercier ses ouailles du témoignage d'estime et de reconnaissance dont on l'honorait. De son côté le digne Pasteur promit de continuer a travailler de toutes ses forces pour le progrès tant matériel que spérituel de sa bonne paroisse.

Nous publions ci-dessous l'adresse haut mentionnée :

Vénéré Pasteur.

Veuillez me permettre de venir, au nom de mes concitoyens, vous remercier de tout ce que vous avez fait pour nous.

Depuis trente quatre ans que nous avons le bonheur de vous posséder, de troubles, de fatigues, de sacrifices vous êtes-vous pas imposés que de travaux n'avez-vous pas entrepris et conduits à bonne fin, pour la gloire de Dieu et le salut de nos âmes.

Sans parler des bienfaits privés, des familles soulagées, de l'empressement que vous avez toujours mis à porter les dernières consolations de la religion aux malades, aux mourants, des enfants à qui vous avez procuré, en tout ou en partie, les bienfaits inestimables de l'instruction, et qui seront un des plus beaux fleurons de votre gloire dans le ciel. N'avez-vous pas rendu notre paroisse une des plus enviables du diocèse !

Arrivé jeune encore à St-Ambroise, vous y avez blanchi plutôt par les occupations, les soucis de tout genre que par le progrès des années.

Dans cette paroisse naissante, tout était à faire Plus d'un se serait découragé à la vue des difficultés, des obstacles sans nombre qui se dressaient à chaque instant devant vous. Vous, au contraire, animé de l'esprit de foi et de désintéressement qui vous caractérise, vous vous êtes mis bravement à l'œuvre.

Vous étiez nommé Curé d'une localité qui n'avait pas d'église. Vous en avez fait construire une, mais jugeant les moyens insuffisants pour l'orner d'une manière convenable, sans molester les contribuables, vous avez préféré la laisser inachevée plutôt que de nous contraindre à la terminer de suite ; et prenant alors en mains les comptes de la fabrique, vous avez eu la générosité de les administrer gratuitement et sagement jusqu'à ce jour.

La population augmentant, un nouveau besoin se faisait sentir. Il y avait des écoles élémentaires ; mais, dans votre sollicitude paternelle, il vous fallait plus que cela. Sachant que de la mère dépendait le bonheur de la famille, et [illegible]séquent de la société [illegible] vouliez pour nos jeunes fill[illegible] ation aussi solide que brillante, [illegible] réable que chrétienne, vous [illegible] ors une maison de vos propres [illegible] et vous fites venir nos bonnes [illegible] de Ste Anne. Telle fut l'origine d[illegible] ifique couvent. Plus tard, vous [illegible] fait don à la paroisse, tout en [illegible] ant encore largement à l'agra[illegible] de cette maison qui est, si je puis [illegible] primer ainsi, le boulevard de l'ag[illegible] de nos enfants. Eh ! n'avez-vous [illegible] maintes et maintes occasions, [illegible] votre bourse, quand tout vous [illegible] à faire appel à vos paroissiens. [illegible] vous êtes mis à la gène pour ne [illegible] demander ce que vous auriez pu [illegible] à tant de titres. Enfin le temps [illegible] venu de terminer le temple du Sei[illegible]. C'est ici, Monsieur le Curé, [illegible] découvrez toute votre force, [illegible] générosité. Sans nous obliger, [illegible] us auriez pu le faire, à payer [illegible] ontribution, vous trouvez les m[illegible] faire élever un superbe clocher, [illegible] leuddides autels remplacent [illegible] avait mis temporairement ; des [illegible], des statues, etc, etc, ornent [illegible] de l'église ; enfin, vous en faites [illegible] s plus belles de toutes nos [illegible]

[illegible] nous ne nous en sommes [illegible], vous de votre côté, quelle [illegible] somme incroyable de travail, de veilles, de [illegible], de fatigues de toutes sortes, tout cela ne vous a-t-il pas coûté, dans un âge où le commun des mortels n'aspirent qu'au repos. C'était pour Dieu et vos paroissiens, alors rien ne pouvait vous arrêter. Puisse le Très-Haut vous récompenser de votre zèle infatigable, de toutes vos peines et nous conserver pendant de longues années encore un Pasteur si dévoué.

Permettez nous en même temps de vous présenter ce faible cadeau, comme un témoignage d'estime, de reconnaissance, de respect et d'amour que chacun de nous porte à notre bon Curé, et si quelques uns d'entre nous ont pu vous contrister parfois, daignez pardonner des écarts qui provenaient plutôt de la faiblesse de la nature humaine que d'un mauvais cœur.

† COMMUNICATION.

Les Chevaliers du Travail.

Tel est le titre d'une nouvelle association qui serait, nous dit-on, actuellement en voie de formation dans Joliette.

Cette association se recruterait exclusivement parmi les artisans.

Sa raison d'existence serait la protection mutuelle des intérets de l'ouvrier.

C'est un nommé Gaillardet qui a conçu l'idée de l'association et qui est en train de lui donner le jour sous la forme extérieure d'une société de bien-[illegible]

Ce nommé Gaillardet a con-[illegible]qué et tenu dimanche der-[illegible], une assemblée publique [illegible] la salle de l'Institut. Elu [illegible]dent sur le champ, il a ex-[illegible] ses théories et ses plans. [illegible]rès lui, l'ouvrier n'a pas [illegible] droits dans Joliette. Il est [illegible]traité, pressuré et exploité [illegible] patron. Son travail n'est [illegible]émunéré comme il mérite [illegible]tre. Il faut rétablir l'équi-[illegible]bre entre la position du maî-[illegible]t celle de l'ouvrier. C'est [illegible] main d'œuvre à dicter au [illegible]aliste qui l'emploie les con-[illegible]ons et le taux du travail. [illegible] cela, il faut s'unir et se li-[illegible] en corps, afin qu'il y ait [illegible] d'action de la part des [illegible]essés en vue du même ré-[illegible]t à poursuivre.

C'est là le plan de M. Gail-[illegible]et : *se liguer pour avoir les [illegible]s saufs* ! D'aucuns ont jugé [illegible] trop communard. [illegible] la *Gazette* [illegible] paraissent voir d'un mauvais œil la formation de la nouvelle Ligue. Il n'en dépendra certainement pas d'eux si le projet de M. Gaillardet n'est pas avorté déjà.

Pour nous, nous voulons bien laisser à M. Gaillardet toute la chance possible de nous montrer ce qu'il peut faire et ne pas le troubler dans sa gestation. Pourquoi combattre maintenant le projet qu'il a apeine conçu. Il ne naîtra peut-être pas viable ! Car, souvent comme dit Boileau :

" *La montagne en travail enfante une souris !* "

UN OBSERVATEUR.

La Mairie à Montréal.

M. H. Beaugrand et M. A. C. Décary ont été mis en nomination. La votation aura lieu le 1er mars prochain.

Dme. Vve. Isaïe Gervais, directrice de l'Académie du Sacré-Cœur, a été frappée, lundi dernier, d'une maladie subite qui aurait pu devenir fatale sans les prompts secours du médecin mandé en toute hâte. Madame Gervais est aujourd'hui convalescente. Nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement.

"ELIXIR [illegible]SINEUX [illegible]ECTORAL"

REMEDE PR[illegible]UX

Contre la toux, le R[illegible]'Ex-

tinction de l[illegible]

l'Asthme, [illegible]

Préparé exclusivement

PAR

L. [illegible]AILLE, PHARMACIEN-CHIMISTE,

JOLIETTE, P. Q.

Depuis une vingtaine d'[illegible]ché a été inondé d'une foule de sirops expector[illegible]t pour base certaine gomme ou résine, précou[illegible]étant le remède par excellence pour guérir le[illegible]trine. La gomme de sapin, la gomme d'épi[illegible]a gomme de pin, etc., donnant leurs noms a[illegible]ns expectorantes dont elles étaient la base, sont [illegible]our à tour à l'assaut de la faveur populaire, [illegible]ces préparations réclamant la supériorité su[illegible]réparations analogues.

Le fait est que tout sirop [illegible]se une des gommes mentionnées plus haut, et [illegible] *qu'il doit l'être.* est d'une efficacité réelle dans [illegible]t des différentes affections de voies re[illegible] aujourd'hui reconnu que les gom[illegible]xercent un effet des plus salutaires chez les [illegible] souffrant des maux de poitrine. Les médecins les plus distingués les prescrivent beaucoup dans les maladies de cette nature; et en France, où la science médicale a fait des progrès si étonnants, les praticiens célèbres recommandent à leurs patients le séjour dans les forêts où abondent les arbres résineux. L'histoire nous apprend que les premiers colons français, venus en Canada, remarquèrent l'usage que faisaient les Indiens des gommes et résines du pays contre les affections pulmonaires.

Mais il est constaté par l'expérience que chacune de ces gommes et résines, quelle que soit sa valeur, acquiert une efficacité beaucoup plus prononcée, lorsqu'au lieu de l'employer isolement on l'associe à d'autres substances de même nature possédant également à un dégré éminent des vertus curatives. Ainsi, telle gomme, qui possède la propriété d'adoucir l'irritation causée par la toux agira peu ou point comme expectorant. Telle résine exerce une action particulière sur les muqueuses bronchiales, telle autre agit plus spécialement sur le larynx En un mot il est évident que ces substances, qui ont déjà séparément une grande efficacité, doivent produire un effet beaucoup plus sûr, lorsqu'elles réunissent leurs diverses vertus pour combattre les affections de ces deux grands organes, la gorge et les poumons.

Désirant créer une préparation qui réunît les qualités expectorantes, adoucissantes, toniques et sédatives des gommes et résines que nos forêts canadiennes produisent en si grande abondance, nous nous sommes mis à l'œuvre et après de nombreuses recherches et des essais répétés, nous avons, croyons nous, réussi à trouver une préparation parfaite. Nous avons donné à cette préparation le nom "d'Elixir Résineux Pectoral," nom qui indique sa composition et l'usage auquel il est destiné.

"L'Elixir Résineux Pectoral" est en vente depuis plusieurs années et le débit en augmente continuellement, grâce aux merveilleux effets qu'il produit chez ceux qui l'emploient. "L'Elixir" *est garanti ne contenir ni opium, ni morphine*, substances dangereuses qui entrent dans un grand nombre de sirops expectorants tant vantés de nos jours.

"L'Elixir" est agréable au goût, le prix en est modique (seul[illegible]la bouteille est grande, et la dose est petite (u[illegible]e à thé).

Défi[illegible]imitations. voyez si l'enveloppe extérieure e[illegible]ée d'une vignette représentant un sauvage et [illegible]ur et au-dessus les mots "Elixir Résineux Pe[illegible]

Essay[illegible]r" et vous n'emploierez jamais d'autres remède[illegible]eux, car c'est le *Remède par excellence.*

De[illegible]ertificats attestent l'efficacité de cette prépara[illegible]uable: le peu d'espace ne nous permet pas de l[illegible]ci. Mais toute personne désireuse d'en prendre [illegible]e, n'aura qu'à nous envoyer son adresse et elle [illegible]de retour de la malle une copie des certificats [illegible]portants et les noms et l'adresse de nombre de [illegible] qui ont employé avec succès "l'Elixir Résineux Pectoral."

Citons toutefois quelques-uns de ces témoignages pour donner une idée des autres.

L. ROBITAILLE, Ecr., Pharmacien, Joliette.

JOLIETTE, 10 mars 1884.

CHER MONSIEUR,

Il me fait plaisir de donner mon témoignage en faveur de votre excellente préparation, "l'Elixir Résineux Pectoral." Depuis le 20 décembre dernier, voilà plus de *cent vingt bouteilles* que nous employons au Collège de Joliette contre la toux et le rhume chez les élèves de cette Institution et nous ne pouvons faire autrement que de dire que votre Elixir nous a donné la plus entière satisfaction.

L. B. DUFORT, C. S. V.
Procureur du Collège Joliette.

MONSIEUR LOUIS ROBITAILLE, Pharmacien-chimiste.

JOLIETTE.

MONSIEUR,

Sous ce pli, vous trouverez le prix de trois bouteilles de votre *Elixir résineux pectoral* que vous voudrez bien remettre au porteur.

Je profite de l'occasion pour vous féliciter du succès qu'obtient tous les jours cette excellente préparation. Outre l'appréciation flatteuse qu'en a faite mon médecin auprès de ma famille, il me fait plaisir de certifier que l'emploi de votre *Elixir résineux pectoral* contre les maladies de la gorge et des poumons a obtenu à ma connaissance et dans chaque cas un succès aussi sûr que prompt.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.,

C. P. CHARLAND,
Avocat.

Joliette, le 20 juin 1885.

A MONSIEUR LOUIS ROBITAILLE, Pharmacien, Joliette. Q.

Je certifie par le présent témoignage que j'ai prescrit "l'Elixir résineux pectoral" contre les maladies de la gorge et des poumons et que j'en suis parfaitement satisfait; je le recommande donc cordialement à messieurs les médecins dans les maladies des organes respiratoires.

Veuillez agréer, etc,

V. J. E. BROUILLET, M.D.V., C.M.
Kamouraska, 10 juin 1885.

EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS